



Paris, le 14 octobre 2026

Conseil Supérieur de l'Éducation Routière

Séance du 13 octobre 2026

Présents

Pour l'administration :

D.S.R. :

- Estelle BALIT, Présidente du CSER, DISR
- Michèle LUGRAND, Adjointe à la DISR
- Catherine BACHELIER, Sous-directrice ERPC
- Tristan RIQUELME, Adjoint à la sous-directrice ERPC Snica-fo
- Damien LAPLACE, Chef du BES
- Sophie NOLLET, Adjointe au Chef du BES
- Nadya AIT BRAIM, Chargée d'étude au BES
- Maéva OUAKI, BES
- Nelly CORNELIE, BES
- Pierre BAHAIN, Adjoint au Chef du BRPCE
- Marc JULIER, CELSI
- Zakaria AHCINE, BRPCE
- Frédéric GILLODES, BQM

Autres :

- Dominique LASSIUS MINVIELLE, DIA
- Stéphane DENECHAU, IGEDD
- Victor BORMAND, DGCCRF

Pour le SANEER :

- Christophe NAUWELAERS, SG
- Martine FOLTZER, SGA
- Christine FROMM, SGA

Organisations et syndicats

Professionnelles/Autres :

FNAA

UNIC

UNIDEC

ECF

MOBILIANS ER

Code Rousseau

France Assureurs

FFMC

Ce 2ème Conseil Supérieur de l'Éducation Routière (CSER) 2026 est présidé par Madame Estelle BALIT.

Le compte rendu du CSER du 5 janvier 2026 a été envoyé, hier, le 12 octobre. Mme BALIT souhaite savoir si celui-ci amène des remarques ou des observations.

Le SANEER & SR souhaite indiquer que ce compte rendu ne prend pas en compte les remarques faites par notre organisation syndicale et enverra prochainement ses observations.

Déclaration liminaire du Snica-fo.

Mme BALIT souhaite remercier tous les acteurs qui ont permis de baisser le délai médian d'attente des candidats au permis de conduire qui est actuellement de 70 jours alors qu'il était de 81 jours il y a 10 mois.

1. Actualités, bilans

- Présentation du bilan statistique des examens

M. BAHAIN présente ce bilan :

Production totale d'examens, sur la période comparée des huit premiers mois en 2025 et 2026, est en hausse + 5,70 % soit plus de 100 000 examens B effectués en plus qu'en 2025. Il souligne que les taux de réussite sont en hausse.

Sur l'ETG, il y a une baisse du nombre de présentations ainsi qu'une baisse du taux de réussite.

- Présentation du bilan statistique des professions

- Volumétrie des agréments valides des écoles de conduite :

Il y a toujours une baisse des agréments. Celle-ci s'explique par 588 retraits d'agrément depuis janvier 2026 dont 200 pour cessation d'activité, 95 liquidations judiciaires, 11 pour non conformité et 12 pour des conditions d'honorabilité non remplies.

- Volumétrie des autorisations d'enseigner valides :

Il y a une hausse de la volumétrie des autorisations d'enseigner. Depuis 9 mois plus de 2 300 autorisations d'enseigner ont été délivrées dont la moitié en région parisienne.

Pour les associations, une légère baisse des agréments est constatée, leur nombre est de 300.

Concernant la volumétrie des agréments valides des centres de formation TP ECSR, il y a une nette amélioration.

S'agissant des autorisations temporaires et restrictives d'exercer (ATRE), le chiffre reste stable. Il est susceptible d'augmenter suite aux modifications des dispositions réglementaires en cours.

- Présentation des évolutions réglementaires

Mme BACHELIER tient à remercier tous les acteurs qui ont participé à la consultation sur l'évolution réglementaire ([Voir notre actualité du 13 octobre 2026](#)).

M. LAPLACE présente les évolutions réglementaires prévues par décret au Conseil d'État.

Le décret modifie notamment :

- L'ETG :

Passage anticipé de l'ETG : possibilité de se former et de passer l'ETG dès 14 ans pour les élèves inscrits en AAC.

Celle-ci peut remplacer l'ASSR/ASR.

- La délivrance des autorisations temporaires et restrictives d'exercer (ATRE) :

Cette délivrance serait désormais déterminée en fonction du nombre d'équivalents temps plein :

1 ETP = 1 ATRE. La délivrance d'une autorisation temporaire et restrictive d'exercer se ferait au niveau du département.

- La formation Post-permis :

Il y a 3 000 suivis de formation post-permis par an, ce qui est peu. L'idée est de rénover la formation post-permis afin de renforcer l'attractivité en permettant sa réalisation sur l'ensemble de la durée de la période probatoire.

- Le retour au permis :

Après annulation ou invalidation, l'idée est de rendre obligatoire le suivi d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière ceci afin d'agir sur les comportements.

- Registre national des médecins agréés :

Il s'agit de préparer l'arrivée du registre national des médecins et donner une portée nationale à l'agrément délivré au médecin agréé.

La principale interrogation est de savoir quand ce décret va paraître ?

Mme BALIT indique que ce décret va être pris le plus rapidement possible mais nous indique être tributaire du calendrier du Conseil d'État.

Mme BALIT indique et précise, notamment suite à l'intervention de l'ECF, qu'il n'est pas envisagé que l'âge de la conduite en AAC soit abaissée à 14 ans. Le sujet n'est pas encore d'actualité, il faut déjà étudier les chiffres, l'accidentologie.

- Réforme du label qualité

Cette réforme est engagée suite à la réforme sur les agréments, rapport de l'IGA.

Une concertation a été mise en place de juin à septembre ([Voir notre actualité du 13 octobre 2026](#)).

Mesures envisagées :

- simplification des modifications procédurales/ simplification administrative
- fin du contrat de label remplacé par l'attestation de labellisation qui va couvrir l'ensemble de l'entreprise = rattachement du label à l'entreprise
- prise en compte du bilan d'activité : cette évolution viserait à apprécier la qualité et la réalité de l'activité de l'établissement
- évolution des modalités d'audit : progressivité entre l'audit initial et l'audit de renouvellement.

Calendrier : l'entrée en vigueur du texte est prévu avant la fin de l'année 2026.

Des modalités d'accompagnement seront mise en œuvre par la sous-direction ERPC.

Les organisations patronales (OP) souhaitent intervenir sur le sujet du contrat-type. Il est important que les règles soient identiques pour tous et il est nécessaire que le contrat-type et la réglementation soit la même pour tous.

Un groupe de travail sur le contrat-type et sur ces clauses est demandé par les OP.

Mme BACHELIER demande aux OP des contributions sur ce sujet afin d'avoir une base de travail sur le contrat-type.

En parallèle, Mme LASSIUS MINVIELLE souhaite savoir quelle part du label prend en charge l'accessibilité du handicap.

M. LAPLACE précise qu'il n'y a pas d'obligation pour les EECA d'adapter leur véhicule au handicap. Par contre, il y a un sous-critère de la prise en compte du handicap dans le label : le label prévoit actuellement que les EECA doivent permettre aux personnes en situation de handicap de se mettre en relation avec une EECA ayant l'équipement nécessaire.

En parallèle, Mme JALLET indique que la cartographie va être remise à jour prochainement notamment la cartographie permettant l'identification des structures « handicap ».

Le but est de permettre l'accès à la mobilité à tous.

2. Évolutions des systèmes d'information ERPC

- Livret numérique – Point d'étape

Pour rappel, le livret numérique a été mis en œuvre en juin 2024

M. GILLODES présente les chiffres :

- Au 5 octobre 2026 :

Le livret numérique concerne : 4 262 906 élèves inscrits, 9 500 EECA qui ont déclarés un contrat de formation, 71 millions de leçons enregistrées.

Le livret couvre les catégories moto et B ainsi que toutes les filières (Formation traditionnelle 3,3 millions d'élèves déclarés, AAC 930 000 élèves, Conduite supervisée 167 000).

Les heures de circulation représentent 93 % des leçons (environ 66 millions).

Les heures sur simulateur représentent 1,7 millions d'heures.

Sur les contrats de formation, les élèves cumulent en moyenne 26 heures évaluées.

- Formations qualifiantes (FQ) :

La saisie des heures de formation qualifiante a été rendue obligatoire le 1^{er} juillet 2026 dans le livret numérique.

56 739 élèves inscrits en formation qualifiante, 3 504 EECA ayant déclarés une FQ, 346 305 heures de leçon reçues.

Début novembre 2026, le livret numérique sera le seul justificatif de la formation: l'attestation papier n'est plus exigée sauf pour le 125 L5e qui reste exigé jusqu'au second semestre 2027.

Courant 2027, la gestion des droits à conduire va évoluer pour que le contrôle par les forces de l'ordre puisse se faire directement via le système des droits à conduire.

Suite à une interrogation de l'UNIC, la DSR indique qu'aucune expérimentation n'est en cours pour le livret numérique PL (BER 77).

- Portail d'aptitude à la conduite (PAAC)

Marc JULIER présente ce point.

Le PAAC est un portail né de quelques constats : l'aptitude à la conduite est un sujet important à travers la situation du handicap mais pas que. Sujet important aussi niveau de son volume que ce sujet représente. Ce sont environ 900 000 décisions médicales qui ont été rendues et très peu de contrôles sont effectués au niveau départemental ou central.

À ce stade, il n'y a pas de base nationale des médecins agréés et un nombre important de fraude sur les CERFA, notamment sur les pièces justificatives données.

De plus, la nouvelle DE va renforcer la notion d'aptitude médicale, il est donc nécessaire d'avoir un outil permettant d'avoir un suivi.

Ce portail a pour objectif de fluidifier et sécuriser la transmission de l'avis médical du médecin vers le service instructeur. Ce portail permettra un accès aux avis redus précédemment afin d'éviter le « tourisme » médical.

L'idée est de supprimer le CERFA et d'être dans une démarche dématérialisée.

Une expérimentation a eu lieu dans 7 départements depuis début janvier 2026.

Au 6 octobre : 34 000 avis (19 500 en cabinet médical et 14 500 en commission médicale) ont été saisis dans ce portail. Les retours sont très favorables. Environ, 3000 avis sont saisis par semaine. Le but est de développer ce portail sur 2027.

Remarque UNIC : Il faut avoir un suivi sur les avis médicaux mais aussi sur les avis psychotechniques.

3. Questions diverses

Mobilians : Le Label permet la certification Qualiopi mais les financements s'amenuisent. Il faut que les labellisés aient des avantages.

Mobilians demande que soit mise en place une « vraie » carte des enseignants de la conduite.

ECF souhaite interpeller la DISR sur la transition énergétique et notamment sur les véhicules électriques et souhaite qu'une aide soit mise en place pour les élèves choisissant de passer le permis sur des véhicules électriques (actuellement, le parc automobile électrique représente 5 % du parc automobile des EECA).

On recense 73 000 passerelles boîte automatique/B pour 2025.

Le SANEER & SR a demandé lors du dernier CSER que le taux de réussite par type/nombre de présentation (B2, B3 etc...) soit précisé. La DISR indique que ces chiffres seront dans le bilan qui sera publié en début 2027.

Mme BALIT souhaite faire un point prospectif de travail :

- la DSR va travailler sur les 3 mesures du CNSR qui ont été adoptées,
- la DSR a travaillé sur le plan permis de conduire puisque la concertation a été menée :

Mme BALIT indique que la mesure concernant la mise en place du 3ème examen payant est en stand by au vu de la conjoncture actuelle.

Toutefois, Mme BALIT indique et souhaite travailler sur la temporisation pour les différents passages à l'ETG. Il est impensable de pouvoir continuer à passer l'ETG un certain nombre de fois par jour au petit « bonheur la chance » sans retravailler l'ETG. Il faut que le candidat retravaille entre deux passages.

Rédacteurs :

Christophe NAUWELAERS,

Martine FOLTZER,

Christine FROMM.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex